



Distr.
GENERALE
S/7619
8 décembre 1966

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE EN DATE DU 6 DECEMBRE 1966 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU CAMBODGE

D'ordre de mon gouvernement et suite à ma lettre No 5381 du 22 novembre 1966, j'ai l'honneur de vous faire tenir pour l'information des membres du Conseil de sécurité ce qui suit :

Le 29 août 1966 vers 6 h 40, les soldats des forces américano-sudvietnamiennes du poste de Vinh-Lac (Chau-Doc) ont effectué, en direction du territoire khmer, des tirs de mortier dont un obus est tombé à environ 300 mètres en deçà de la ligne de démarcation, au Khum de Ta-Or, Srok de Kirivong (Takoo).

Le 11 septembre 1966 vers 4 heures du matin, un bâtiment de la marine des forces américano-sudvietnamiennes, a pénétré dans les eaux territoriales khmères jusqu'au Peam-Lork et a arraisonné une jonque à moteur de pêche No 2642. La jonque ainsi que les trois personnes à bord et un filet de pêche ont été ensuite emmenés au Sud-Vietnam.

Parmi les victimes, une seule a été relâchée le 16 septembre 1966.

Le 14 septembre 1966 vers 11 h 5, huit soldats des forces armées sud-vietnamiennes du poste de Trapeang Robang (Tay-Ninh), au cours de leur patrouille le long de la frontière, ont tiré des coups de feu sur un des frontaliers khmers, nommé Lay San, qui était en train de faire paître ses bêtes à environ 200 mètres à l'intérieur de la ligne de démarcation, au Khum de Bos Mon, Srok de Rumduol, province de Svay-Rieng.

Ces soldats agresseurs ont ensuite éventré et mutilé la victime.

Le 6 octobre 1966 vers 9 heures, un hélicoptère des forces américano-sudvietnamiennes a survolé et mitraillé la région de Lom-Kom, Srok de Andaung-Pich, province de Rattanakiri.

Les forces nationales khmères de défense du lieu ont riposté en tirant sur cet appareil agresseur.

Le 7 octobre 1966 vers 6 heures, les soldats des forces américano-sudvietnamiennes du poste de Go-Boi (Chau-Doc), au cours de leur déplacement le

long de la frontière, ont tiré plusieurs rafales d'armes automatiques en direction du territoire khmer, touchant alors en plusieurs endroits les murs du poste de la garde provinciale de Peam-Montea, situé à environ 300 mètres à l'intérieur de la ligne de démarcation, au Khum de Peam-Montea, Srok de Kompong-Trabek (Prey-Veng).

Le même jour vers 12 heures, un frontalier khmer nommé Leav-Chhoeun, âgé de 21 ans, habitant le village de Frey-Toul, Khum Daung, Srok de Romeas-Hek (Svay-Rieng) fut tué par des coups de feu tirés par les soldats des forces américano-sudvietnamiennes, alors que la victime était en train de s'adonner à la pêche en territoire khmer, près de la ligne de démarcation.

Le 13 octobre 1966 vers 20 h 20, les soldats des forces américano-sudvietnamiennes du poste de Giang-Thanh (Kien-Giang) ont effectué, en direction du territoire khmer, des tirs de mortier dont un obus est tombé à environ 300 mètres en deçà de la ligne de démarcation, dans le village de Kompong Veal, Khum de Prek Kroeus, Srok de Kompong Trach (Kampot).

Des éclats d'obus ont touché la maison du nommé Neou Doeung, habitant du village précité.

Le 14 octobre 1966 vers 10 heures, les soldats des forces américano-sudvietnamiennes du poste de Ong Truong (Kien Tuong) à bord de trois canots, au cours de leur déplacement le long de la frontière, ont tiré plusieurs coups de feu sur les gardiens de buffles khmers qui se trouvaient à environ 300 mètres à l'intérieur de la ligne de démarcation, au Khum Thmei, Srok de Kompong-Rau (Svay-Rieng), blessant alors un buffle.

Le 15 octobre 1966, vers 3 heures, les soldats des forces américano-sudvietnamiennes du même poste précité, à bord de cinq barques, au cours de leur déplacement le long de la frontière, ont tiré plusieurs coups de feu sur le territoire khmer, à un endroit situé à environ 400 mètres de la ligne de démarcation, dans les mêmes Khum, Srok de Khet que dessus.

Le 17 octobre 1966, vers 15 heures, les soldats des forces américano-sudvietnamiennes du poste de Ong-Tan (Kien-Tuong), à bord de cinq barques, au cours de leur déplacement le long de la frontière, ont pénétré à l'intérieur du territoire khmer, à environ 500 mètres de la ligne de démarcation, relevant du Khum Thmei, Srok de Kompong-Rau (Svay-Rieng).

Ces soldats agresseurs ont ensuite tiré sur des villageois khmers de Koh-Trach, situé à environ 400 mètres de la frontière dans les mêmes Khum, Srok et Khet que dessus.

Le 18 octobre 1966, un avion des forces américano-sudvietnamiennes a survolé le poste de la garde provinciale du Khum Khsim, Srok de Snuol (Kratie) et a mitraillé les environs dudit poste.

Le même jour, vers 18 h 30, deux villageois khmers nommés Nuth-Nin, âgé de 36 ans, et Chau-Ry, âgé de 45 ans, domiciliés au Khum de Chantrea, Srok de Svay Teap, province de Svay-Rieng, se livrant à la pêche à bord d'une barque, ont été l'un tué et l'autre blessé par l'explosion d'une grenade piégée par les soldats des forces américano-sudvietnamiennes, dans un endroit inondé, situé à environ 800 mètres à l'intérieur de la ligne de démarcation.

Le 19 octobre 1966, vers 15 h 30, les soldats des forces américano-sudvietnamiennes du poste de Long-Khot (Kien-Tuong) se sont infiltrés en territoire khmer à environ 500 mètres de la ligne de démarcation dans le village de Luong, Khum de Samyong, Srok de Kompong-Rau (Svay-Rieng).

Ces soldats incurseurs ont ensuite enlevé et emmené vers le Sud-Vietnam six buffles appartenant aux habitants du village précité.

Le même jour, vers 19 h 30, d'autres soldats de ces mêmes forces du poste de O-Andaung (Kien-Tuong), au cours de leur déplacement le long de la frontière, ont tiré plusieurs rafales d'armes automatiques sur le village khmer de Prey Vor, situé à environ 500 mètres en deçà de la ligne de démarcation, relevant des mêmes Khum, Srok et Khet que dessus.

Le 21 octobre 1966, vers 6 h 30 des soldats des forces américano-sudvietnamiennes ont pénétré à l'intérieur du territoire khmer à environ 200 mètres de la frontière, au Phum de Koh-Chanlos relevant du Khum de Russey-Srok, Srok de Kompong-Trach (Kampot).

Le même jour, vers 10 heures, des soldats des forces américano-sudvietnamiennes ont effectué, également en direction du territoire khmer, des tirs de mortier dont plusieurs obus sont tombés à environ 300 mètres en deçà de la frontière, dans le Khum de Samyong, Srok Kompong-Rau (Svay-Rieng).

Le 22 octobre 1966, vers 5 h 30, les soldats des forces américano-sudvietnamiennes du poste de Trapeang-Robang (Kien-Tuong), au cours de leur

déplacement le long de la frontière ont tiré des coups de feu sur deux villageois khmers qui étaient en train de s'adonner à la pêche en territoire khmer, près de la ligne de démarcation, dans le Khum de Bos-Mon, Srok de Rumduol (Svay-Rieng).

L'un d'eux fut gravement blessé et l'autre arrêté et emmené de force vers le Sud-Vietnam.

Le 26 octobre 1966, vers 9 h 30, trois hélicoptères et un avion des forces aériennes américano-sudvietnamiennes sont venus lancer des rockets et mitrailler les environs du village khmer de Tanou, situé à environ 900 mètres en deçà de la ligne de démarcation, au Khum de Chambâk, Srok de Svay-Rieng (Svay-Rieng).

Un habitant du lieu nommé Bou Neang, fut blessé à cette occasion.

Le 29 octobre 1966, vers 4 h 30, les soldats des forces américano-sudvietnamiennes du poste de Trapeang-Robang (Kien-Tuong), au cours de leur déplacement le long de la frontière, ont tiré des coups de feu sur un villageois khmer qui était en train de se livrer à la pêche en territoire khmer, près de la ligne de démarcation, au Khum de Bos-Mon, Srok de Rumduol (Svay-Rieng).

La victime nommée Ton-Lon, est âgée de 21 ans, habitant le Khum Chak, des mêmes Srok et Khet que dessus. Il a été légèrement blessé.

Le 30 octobre 1966, vers 20 heures, deux bâtiments de la marine des forces américano-sudvietnamiennes ont pénétré à l'intérieur des eaux territoriales khmères à environ 2 500 mètres de la ligne de démarcation, en face du village de Koh-Chanlos, Khum de Russey Srok, Srok de Kompong-Trach (Kampot) et ont tiré plusieurs rafales d'armes automatiques sur les pêcheurs khmers.

Le 4 novembre 1966, vers 10 heures, une jonque à moteur des mêmes forces américano-sudvietnamiennes a pénétré dans les eaux territoriales khmères jusqu'à environ 250 mètres à l'Est de l'île de Koh Sès (Kèp).

Le même jour vers 14 h 15, les soldats des forces américano-sudvietnamiennes du poste de Kaun Trom (Kien-Giang), au cours de leur déplacement le long de la frontière, ont tiré plusieurs rafales d'armes automatiques appuyées par des tirs d'armes lourdes sur des éléments khmers des forces nationales de défense qui étaient en patrouille.

Une douzaine d'obus sont tombés à environ 300 mètres en deçà de la ligne de démarcation, dans le village de Koh-Chanlos, Khum de Russey-Srok, Srok de Kompong-Trach (Kampot).

Vers 22 h 45, ces mêmes soldats ont de nouveau tiré plusieurs rafales d'armes automatiques sur le poste de la garde provinciale dans les mêmes Khum, Srok et Khet que dessus.

Le même jour, vers 21 heures, d'autres soldats de ces mêmes forces du poste de Giang-Thanh (Kien-Giang) ont effectué, en direction du territoire khmer, des tirs de mortier dont 13 obus sont tombés à environ 300 mètres de la frontière, dans le village de Koh-Thkau, Khum de Prek-Kroeus, Srok de Kompong-Trach (Kampot), occasionnant les pertes ci-après : deux personnes blessées dont une femme, des animaux domestiques tués et blessés, des arbres fruitiers détruits.

Le 9 novembre 1966, vers 21 h 25, une jonque à moteur de ces mêmes forces a pénétré dans les eaux territoriales khmères à environ 200 mètres à l'ouest de la même île de Koh Sès (Kèp).

Le 21 novembre 1966 vers 16 heures, sept hélicoptères des forces américano-sudvietnamiennes ont violé délibérément l'espace aérien du Cambodge pour commettre des actes d'agression ouverte dans les circonstances suivantes :

Après avoir survolé en faisant plusieurs tours le village de Chrak-Kranh, situé à environ 200 mètres en deçà de la frontière, au Khum de Triek, Srok de Mimot (Kompong Cham), ces appareils ont effectué des tirs de mitrailleuses et de roquettes sur le village précité, provoquant alors l'incendie de six maisons et causant d'importants dégâts matériels appartenant aux villageois khmers du lieu.

Les forces nationales khmères de défense du lieu ont alors riposté énergiquement à ces actes d'agression.

Le 22 novembre 1966, vers 7 h 15, trois hélicoptères des forces aériennes américano-sudvietnamiennes ont violé l'espace aérien du Cambodge en survolant les villages de Kauk-Tek et Chantrea, situés à environ 5 000 mètres à l'intérieur de la frontière, relevant du Srok de Svay-Teap (Svay-Rieng).

Vers 9 heures du même jour, une quinzaine d'autres hélicoptères, guidés par des avions d'observation, sont venus mitrailler le village de Kauk-Tek et le poste de la garde provinciale du lieu.

Entre-temps, des éléments d'infanterie déposés au sol par certains de ces appareils ainsi que des soldats transportés par des engins d'amphibie ont pénétré jusqu'à moins de 300 mètres du village de Kauk-Tek et ont effectué des tirs de

mortiers et de mitrailleuses sur le village et le poste de la garde provinciale précités, occasionnant alors les pertes ci-après : deux villageois blessés, des animaux domestiques tués et blessés, d'importants dégâts matériels.

Le Gouvernement Royal du Cambodge a élevé une énergique et solennelle protestation contre ces actes délibérés d'agression et de provocation et a exigé que les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et de la République du Vietnam y mettent sans délai un terme.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente communication comme document du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

Le représentant permanent du Cambodge,

(Signé) Huot SAMBATH
